
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue exceptionnellement en direct par webdiffusion le lundi 5 octobre 2020 à 19 h en raison de la pandémie COVID-19 dans le respect des consignes de l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux

PRÉSENCES :

Mme Manon Barbe, mairesse d'arrondissement
M. Richard Deschamps, M.B.A., conseiller de ville
Mme Laura-Ann Palestini, conseillère d'arrondissement
Mme Nancy Blanchet, conseillère d'arrondissement
Mme Josée Troilo, conseillère d'arrondissement
M. Serge Declos, conseiller d'arrondissement
Mme Lise Zarac, conseillère de ville

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoit G GAUTHIER, Directeur d'arrondissement
Mme Nathalie HADIDA, Secrétaire d'arrondissement
Mme Chantal GAGNON, Secrétaire d'arrondissement substitut

10 - Ouverture de la séance et mot de la mairesse

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h .

Collègues du conseil,
Mesdames et messieurs,

Avant de débiter cette séance régulière du conseil, un mot pour vous dire qu'un plus tôt aujourd'hui, à 18 h, nous avons tenu une séance extraordinaire afin de présenter et d'adopter le budget 2021 et le Plan décennal d'immobilisation 2021-2030.

Pour celles et ceux que ça intéresse, la présentation du budget peut être consultée sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse montreal.ca/lasalle et vous pourrez également regarder l'enregistrement de la séance dans la section webdiffusion.

Depuis la semaine dernière, Montréal est passée au rouge, soit le palier d'alerte maximale.

De nouvelles restrictions ont été annoncées par le gouvernement du Québec et qui ont affectées en particulier les travailleurs et les propriétaires de bars et restaurants ainsi que le milieu culturel déjà durement éprouvés depuis le début de la pandémie.

Afin de réduire la progression du virus, il est crucial de réduire les contacts sociaux jusqu'au 28 octobre prochain tel que décrété par le gouvernement.

La situation est très préoccupante. Il y a urgence d'agir.

Depuis 3 jours consécutifs, le bilan quotidien de cas confirmés de COVID-19 au Québec a dépassé le seuil de 1000. Le dernier record de cas quotidien enregistrés date d'avril dernier, où le nombre atteint était de 1104.

Continuons de respecter les consignes sanitaires.

Ensemble, cassons la deuxième vague.

À l'arrondissement de LaSalle, les derniers jours ont été consacrés à procéder aux modifications requises. La majorité des lieux et services aux citoyens sont accessibles.

Dans le cas de la bibliothèque L'Octogone, le prêt de documents est possible sur réservation uniquement. Le retour des documents et les services à distance sont maintenus. L'accès aux rayonnages, aux espaces de travail et aux postes informations n'est pas permis.

En ce qui concerne la fête de l'Halloween, ce n'est que partie remise. Depuis plus de 30 ans, LaSalle organise une grande fête de l'Halloween au parc Leroux.

C'est sans grande surprise que nous devons annuler l'édition 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19.

Une partie du budget initialement dédié à la Fête de l'Halloween ira plutôt à des organismes de première ligne qui agissent directement auprès des personnes isolées et vulnérables est crucial :

- 10 000 \$ seront versés au Fonds pour soutenir ses organismes communautaires locaux.
- Et 5 000 \$ à Moisson Montréal, une banque alimentaire qui vient en aide à des centaines de familles de LaSalle.

Je le mentionnais plus tôt, des restrictions ont été annoncées par le gouvernement du Québec et affectent notamment les travailleurs et les propriétaires de restaurants.

En zone rouge, les restaurants ont dû fermer leurs portes pour le mois d'octobre.

C'est important de les soutenir durant cette période en commandant auprès d'eux ou en allant y acheter des mets pour emporter.

Soyons solidaires avec ces entreprises.

Aidons-les à passer à travers ce mois d'incertitude.

En terminant, continuons de nous mobiliser et de pratiquer la distanciation sociale de manière assidue.

Merci et portez-vous bien.

CA20 20 0355

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tel que livré aux membres du conseil d'arrondissement en ajoutant les points suivants :

- 10.07.1 Condoléances
- 20.07 Soutien financier à 3 organismes
- 20.08 Contribution à la Société historique

Adoptée à l'unanimité.

10.02

CA20 20 0356
Période de réponses et questions du public

Madame la mairesse d'arrondissement procède à la période de questions des citoyens, par courriel.

Questions posées par	Sujet de l'intervention	Suivi
M. E. Tremblay	Circulation sur la rue Larente	
M. Y. Daoust	Déroulement des séances du conseil	
M. F. Mazzaferro	Automobiles vandalisées	SPVM
Mme L. White	Automobiles vandalisées	SPVM
Mme L. Ladouceur	Abris d'autos temporaires	

10.03

CA20 20 0357
Félicitations - 60e anniversaire de mariage

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

Que le conseil offre ses plus sincères félicitations et meilleurs vœux à madame Assunta Mancini et monsieur Innocenzo Pedicelli qui célèbrent leur 60^e anniversaire de mariage.

Que les souvenirs heureux que vous évoquez après soixante ans de vie commune vous soient autant de promesses de bonheur pour l'avenir.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

CA20 20 0358
Condoléances - décès de M. Laurier Morin

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Mairesse d'arrondissement Secrétaire d'arrondissement

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de Monsieur Laurier Morin.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.05

CA20 20 0359

Condoléances - décès de M. Denis Pinet

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de monsieur Denis Pinet survenu le 17 septembre 2020.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.06

CA20 20 0360

Condoléances - décès de Mme Tahya El Djazaier

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de madame Tahya El Djazaier, mère de Latifa Djabelkhir.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.07

CA20 20 0361**Condoléances - décès de Mme Constance Therrien**

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de madame Constance Therrien survenu le 3 octobre 2020.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.00

CA20 20 0362**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 31 août 2020**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 31 août 2020.

Adoptée à l'unanimité.

10.08

CA20 20 0363**Compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 2 septembre 2020**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 2 septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

10.09 1202363073

CA20 20 0364

Compte rendu du comité de circulation du 24 août 2020.

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation du 24 août 2020.

Adoptée à l'unanimité.

10.10 1207151025

CA20 20 0365

Prolongation du contrat à Entretien Mana - service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

De se prévaloir de l'option de prolongation du contrat pour accorder à Entretien Mana inc. le service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement de LaSalle pour une période de douze (12) mois, soit du 11 février 2021 au 10 février 2022, pour un montant maximal de 101 749,78 \$, taxes incluses. Appel d'offres public no 17-15766 - (8 soumissionnaires).

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1205348006

CA20 20 0366

Contrat de gardiennage à la mairie à Neptune Security Services

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'exercer la 1re année d'option du contrat de service de gardiennage à la mairie d'arrondissement octroyé à Neptune Security Services Inc. au montant de 118 713,99 \$, taxes incluses, pour la période du 5 janvier 2021 au 23 décembre 2021, dans le cadre de l'appel d'offres no 18-17340.

La somme sera prise à même le budget de fonctionnement 2021.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1200577009

CA20 20 0367**Contrat à Motexa - travaux du parcours scolaire - écoles Pierre-Rémy et Cavalier-de-LaSalle**

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 342 033,61 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le cas échéant, pour l'exécution des travaux du parcours scolaire pour les écoles Pierre-Rémy et Cavalier-de-LaSalle dans l'arrondissement de LaSalle.

D'accorder à Motexa Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 213 315,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public n° 652427.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1207151024

CA20 20 0368**Contribution financière à Moisson Montréal - pandémie de la COVID-19**

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'approuver la contribution financière exceptionnelle de 5 000 \$ à l'organisme Moisson Montréal dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1207551019

CA20 20 0369**Versement additionnel au Fonds d'urgence COVID-19 de LaSalle - soutien aux organismes communautaires**

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

D'approuver le versement d'un montant maximal de 10 000 \$ au Fonds d'urgence COVID-19 de LaSalle.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;

De déléguer au directeur d'arrondissement l'approbation des demandes de versements et l'autorisation de dépenses.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1207551018

CA20 20 0370

Convention et soutien financier à la Table de développement social - initiative montréalaise de soutien au développement social local

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'approuver la convention à intervenir entre la Table de développement social de LaSalle et l'Arrondissement de LaSalle et d'accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la Table de développement social de LaSalle, pour la période 2020-2021 afin de soutenir la coordination conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local selon les conditions prévues.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1204629002

CA20 20 0371

Conventions et soutiens financiers - Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal - Maison des Jeunes de LaSalle et Loisirs Laurendeau Dunton

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 54 632 \$, pour l'année 2020, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la Politique de l'enfant.

Organisme	Projet	Montant
Destination Travail du Sud-Ouest de l'île de Montréal inc	Projet Solution numérique pour le CAED	23 000 \$
Maison des Jeunes de LaSalle	Extra Extra	7 582 \$
Maison des Jeunes de LaSalle	Plein les poumons	13 800 \$
Loisirs Laurendeau Dunton	Activités 6-17 ans	10 250 \$

D'approuver les 4 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ces conventions.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1204629005

CA20 20 0372

Contribution financière à la Société historique Cavalier de LaSalle - projet "Parcourir le quartier Bronx au gré du temps"

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 10 000 \$ à la Société historique Cavalier de LaSalle pour la réalisation du projet "Parcourir le quartier Bronx au gré du temps" dans le cadre du Programme "Patrimoines Montréalais: une mise en valeur dans les quartiers".

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1208823010

CA20 20 0373

Croix-Rouge canadienne - utilisation d'un local de la mairie

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'autoriser la Croix-Rouge canadienne, secteur Centre-Sud, à utiliser le local 2-R12 de la mairie de l'arrondissement de LaSalle, pour l'entreposage de documents et d'articles d'intervention du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1205348007

CA20 20 0374

Financement - aménagement extérieur du projet de rénovation de la bibliothèque L'Octogone

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'autoriser des crédits pour un montant de 360 000 \$ net de ristourne pour les travaux d'aménagement extérieur dans le cadre du projet de la rénovation et de l'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone dans l'arrondissement de LaSalle.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1206152006

CA20 20 0375

Acceptation de l'offre en vertu de l'article 85 - travaux de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'accepter en vertu de l'article 85, l'offre du service de la culture et du service de la gestion et de la planification immobilière pour l'organisation, la réalisation et la coordination des travaux de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone ainsi que les activités connexes telles que la relocalisation et le soutien à la mise en service.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1207489002

CA20 20 0376

Reddition de comptes

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 18 août au 20 septembre 2020, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour août 2020.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1203035007

CA20 20 0377**Avis de motion - règlement amendant le règlement 2030 relatif à la circulation et à la sécurité publique**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lise Zarac de l'adoption à une séance subséquente du Conseil d'un règlement amendant le règlement 2030 relatifs à la circulation et la sécurité publique, afin d'ajouter la fonction d'inspecteur du domaine public à l'article 1 pour lui permettre de délivrer des constats d'infraction relatif à toute infraction au présent règlement.

40.01 1206598008

CA20 20 0378**Dépôt et présentation du projet de règlement no 2030-LAS-61**

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

De déposer le projet de règlement n° 2030-LAS-61 sur le site internet de l'arrondissement. Ce règlement modifie le règlement n° 2030 relatifs à la circulation et à la sécurité publique afin d'ajouter la fonction d'inspecteur du domaine public à l'article 1 pour lui permettre de délivrer des constats d'infraction relatif à toute infraction au présent règlement.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1206598008

CA20 20 0379**Avis de motion - règlement imposant une taxe relative aux services pour 2021**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Josée Troilo de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'un règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2021.

40.03 1203035006

CA20 20 0380**Dépôt et présentation du projet de règlement no LAS-0140**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

De déposer le projet de règlement LAS-0140 imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2021 sur le site internet de l'arrondissement. Le taux de la taxe locale a été fixé par le conseil d'arrondissement à 0,05 \$ du 100 \$ d'évaluation. Cette taxe sera imposée à tous les immeubles imposables de l'arrondissement pour 2021.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1203035006

CA20 20 0381

Adoption - règlement LAS-0139 sur le droit de préemption

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du conseil d'arrondissement du 31 août 2020;

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil d'arrondissement du 31 août 2020 ainsi que sur le site internet de l'arrondissement;

Attendu qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis son dépôt,

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'adopter le règlement n° LAS-0139 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de parc d'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1202363056

CA20 20 0382

Adoption second projet de résolution PP-22 - usage clinique médicale au 1400 avenue Dollard

Considérant la procédure régissant l'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., cA-19.1;

Considérant le règlement numéro LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de LaSalle adopté le 18 décembre 2008 (CA08 20 0508);

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil a adopté un premier projet de résolution et l'a soumis à une consultation publique écrite quant à son objet et aux conséquences de son adoption ;

Attendu qu'aucune correction n'a été apportée au premier projet de résolution,

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

De poursuivre la procédure d'adoption de la résolution du PP-22 faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3).

D'adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° LAS-0041, le second projet de résolution (PP-22) visant à autoriser au 1400, avenue Dollard (lot n° 1 499 665), malgré les dispositions de la grille des usages et normes de la zone C10-08 prévues à l'article 3.5.1 du règlement de zonage n° 2098, l'occupation du bâtiment à des fins de clinique médicale pour enfants.

SECTION I – TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au 1400, avenue Dollard (lot n° 1 499 665).

SECTION II – AUTORISATION

2. Malgré les dispositions applicables au lot n° 1 499 665, est autorisée l'occupation décrite dans le préambule de la présente résolution.

À cette fin, il est permis de déroger aux dispositions de la grille des usages et normes de la zone C10-08 prévues à l'article 3.5.1 du règlement de zonage n° 2098 de l'arrondissement de LaSalle.

SECTION III – USAGES, CONSTRUCTIONS ET AMÉNAGEMENTS

3. Outre les usages déjà prescrits à la réglementation, le bâtiment situé sur le lot n° 1 499 665 peut être occupé par une clinique médicale pour enfants.

SECTION IV – DÉLAI DE RÉALISATION

4. Les travaux autorisés par la présente résolution doivent commencer dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera caduque et sans effet.

SECTION V – DISPOSITIONS PÉNALES

5. Toute personne qui occupe ou utilise une partie du territoire visé à l'article 1, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, en contravention à l'une des dispositions de la présente résolution commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 6.
6. Quiconque contrevient à la présente résolution commet une infraction et est passible :
 - a) S'il s'agit d'une personne physique :
 - Pour une première infraction, d'une amende de 100 \$ à 1 000 \$
 - Pour une deuxième infraction, d'une amende de 500 \$ à 1 500 \$
 - Pour toute infraction subséquente, d'une amende de 1 000 \$ à 2 000 \$
 - b) S'il s'agit d'une personne morale :
 - Pour une première infraction, d'une amende de 300 \$ à 2 000 \$
 - Pour une deuxième infraction, d'une amende de 1 200 \$ à 2 000 \$
 - Pour toute infraction subséquente, d'une amende de 2 000 \$ à 4 000 \$

SECTION VI – ENTRÉE EN VIGUEUR

7. La présente résolution entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1202363071

CA20 20 0383**Adoption du second projet de résolution PP-23 - construction à l'angle Airlie et 80e Avenue**

Considérant la procédure régissant l'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., cA-19.1;

Considérant le règlement numéro LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de LaSalle adopté le 18 décembre 2008 (CA08 20 0508);

Attendu que, selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil a adopté un premier projet de résolution et l'a soumis à une consultation publique écrite quant à son objet et aux conséquences de son adoption ;

Attendu qu'aucune correction n'a été apportée au premier projet de résolution

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

De poursuivre la procédure d'adoption de la résolution du PP-23 faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3).

D'adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041, le second projet de résolution (PP-23) visant à modifier la résolution PP-19 afin d'autoriser, sur les lots n^{os} 6 389 218 et 6 389 219 (angle Airlie et 80e Avenue), malgré le règlement n^o LAS-0014 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale et malgré les dispositions de la grille des usages et normes de la zone C06-16 prévues à l'article 3.5.1 et les articles 6.1.5.1.c) et 6.2.5.1.a) du règlement de zonage n^o 2098, la modification de certaines normes reliées au nombre maximal de logements autorisés, à l'implantation et la densité des bâtiments et au nombre de cases de stationnement :

1. La modification de certaines normes pour le bâtiment localisé sur le lot n^o 6 389 218 :
 - a. Dont la typologie est jumelée, alors que seule la typologie isolée est autorisée,
 - b. dont la marge latérale minimale est de 0 mètre, alors que le minimum autorisé est de 1,80 mètre;
 - c. dont la marge latérale totale minimale est de 5 mètres, alors que le minimum autorisé est de 6 mètres;
 - d. dont le nombre minimal de cases de stationnement pour l'ensemble des locaux commerciaux est de 26, alors que le minimum exigé est de 52.

2. La modification de certaines normes pour le bâtiment localisé sur le lot n^o 6 389 219 :
 - a. Dont le nombre de logements maximal est de 75, alors que le maximum autorisé est de 64;
 - b. dont le rapport bâtiment/terrain maximal est de 0,58, alors que le maximum autorisé est de 0,52;
 - c. dont le coefficient d'occupation du sol maximal est de 1,76, alors que le maximum autorisé est de 1,10;
 - d. dont la typologie est jumelée, alors que seule la typologie isolée est autorisée,

- e. dont la marge latérale minimale est de 0 mètre, alors que le minimum autorisé est de 1,80 mètre;
- f. dont la marge latérale totale minimale est de 1,80 mètre, alors que le minimum autorisé est de 6 mètres;
- g. dont le nombre minimal de cases de stationnement pour l'ensemble des locaux commerciaux est de 10, alors que le minimum exigé est de 32.

Le tout conformément aux plans et documents joints en annexe.

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

SECTION I – TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique aux lots n^{os} 6 389 218 et 6 389 219, situés sur la rue Airlie, à l'angle de la 80e Avenue.

SECTION II – AUTORISATION

2. Malgré les dispositions applicables aux lots n^{os} 6 389 218 et 6 389 219, les modifications aux bâtiments décrites dans le préambule de la présente résolution sont autorisées.

À ces fins, il est permis de déroger aux dispositions de la grille des usages et normes de la zone C06-16 prévues à l'article 3.5.1 et aux articles 6.1.5.1.c) et 6.2.5.1.a) du règlement de zonage n^o 2098 de l'arrondissement de LaSalle.

À ces fins, les plans en annexe à la présente résolution sont reconnus conformes aux objectifs et critères du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n^o LAS-0014, approuvés par le conseil et n'ont pas à faire l'objet d'une approbation en vertu dudit règlement.

SECTION III – USAGES, CONSTRUCTIONS ET AMÉNAGEMENTS

3. Les lots n^{os} 6 389 218 et 6 389 219 peuvent être occupés, construits et aménagés selon les descriptions et conditions énumérées au préambule de la présente résolution.

SECTION IV – DÉLAI DE RÉALISATION

4. Les travaux autorisés par la présente résolution doivent commencer dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera caduque et sans effet.

SECTION V – DISPOSITIONS PÉNALES

5. Toute personne qui occupe ou utilise une partie du territoire visé à l'article 1, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, en contravention à l'une des dispositions de la présente résolution commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 5.

Quiconque contrevient à la présente résolution commet une infraction et est passible :

- a) S'il s'agit d'une personne physique :
Pour une première infraction, d'une amende de 100 \$ à 1 000 \$
Pour une deuxième infraction, d'une amende de 500 \$ à 1 500 \$
Pour toute infraction subséquente, d'une amende de 1 000 \$ à 2 000 \$
- b) S'il s'agit d'une personne morale :
Pour une première infraction, d'une amende de 300 \$ à 2 000 \$

Pour une deuxième infraction, d'une amende de 1 200 \$ à 2 000 \$
Pour toute infraction subséquente, d'une amende de 2 000 \$ à 4 000 \$

SECTION VI – ANNEXE

Annexe « B » - Plan d'implantation

SECTION VII – ENTRÉE EN VIGUEUR

7. La présente résolution entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1202363072

CA20 20 0384

P.I.I.A. - modification des ouvertures d'une habitation au 777 - 40e Avenue

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3002087794) les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n° LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures d'une habitation unifamiliale située au 777, 40^e Avenue.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1202363075

CA20 20 0385

P.I.I.A. - modification des ouvertures d'une habitation au 211 - 7e Avenue

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3002132477), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n° LAS-0014, afin de permettre la modification des ouvertures d'une habitation unifamiliale située au 211, 7^e Avenue.

D'abroger la résolution n° CA15 20 0432 adoptée par le conseil d'arrondissement à son assemblée tenue le 6 juillet 2015 et la résolution n° CA13 20 0520 adoptée par le conseil d'arrondissement à son assemblée tenue le 3 septembre 2013.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1202363074

CA20 20 0386**Certificats d'occupation du domaine public - août 2020**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois d'août 2020.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1202363076

CA20 20 0387**Compensation monétaire pour fins de parcs - subdivision des lots nos 1449417 - 1449598 - 1449599 et 1449670 boul. Newman**

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'accepter une compensation monétaire, aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, d'une somme de 67 993 \$ pour la demande de permis de lotissement n° 3002340895 visant la subdivision des lots n^{os} 1 449 417, 1 449 598, 1 449 599 et 1 449 670 en deux nouveaux lots, soit les lots n^{os} 6 302 082 et 6 302 083 (boul. Newman).

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1202363078

CA20 20 0388**Nettoyage de terrains**

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

De mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de couper les herbes hautes et d'effectuer le nettoyage de la propriété suivante et de disposer des matières nuisibles, et ce, aux frais du propriétaire, soit :

ADRESSE/ENDROIT	NUMÉRO AVIS	DATE AVIS	DÉLAI
238, rue Beauchamp (lot numéro 1 930 015)	20358-3	16 septembre 2020	7 jours

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1202363077

CA20 20 0389

Retrait d'arrêts obligatoires et ajout de ralentisseurs de vitesse sur la rue Réjane

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

D'autoriser le retrait des deux arrêts obligatoires situés sur la rue Réjane suite à l'ajout de deux ralentisseurs de vitesse près du 8505 et du 8585 de la rue Réjane dans l'arrondissement de LaSalle.

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1207151023

CA20 20 0390

Décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

50.01 1206360009

Dépôt de documents - rapports Direction de l'aménagement urbain

60.01

CA20 20 0391
Levée de la séance

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe
appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

De lever la séance à 19 h 42.

Adoptée à l'unanimité.

70.01

Manon Barbe
Mairesse d'arrondissement

Nathalie Hadida
Secrétaire d'arrondissement

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Manon Barbe
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 novembre 2020.